



MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

Préavis n° 08/12.2018 – section des infrastructures

Demande d'un crédit pour financer l'acquisition d'un quatrième compresseur à la station intercommunale d'épuration

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s,

I. Préambule et contexte général

Pour pouvoir décomposer les saletés dans l'eau usée, des bactéries s'attaquent aux polluants dans les bassins de la station d'épuration (STEP). Ce qu'on appelle dans le jargon «la biologie des bassins» nécessite un apport suffisant en oxygène. Ce dernier est actuellement assuré par trois surpresseurs qui se trouvent dans un local sans fenêtre au rez-de-chaussée de la STEP intercommunale vers la plage du Coulet.

Les besoins en oxygène dépendent de l'assimilation des matières organiques (kg DBO5 à éliminer par jour) et de la respiration endogène de la biomasse, le brassage, ce dernier étant assuré également par les soufflantes.

Les trois machines en fonction sont de la marque «Kaeser». Le surpresseur qui est dédié au bassin Ouest date de l'année 2011, celui qui alimente le bassin Est a été acquis en 2013. Ce duo est complété par une unité d'appoint installée en 2004.

II. Evolution des besoins en oxygène

La population croissante, les activités industrielles et artisanales plus intensives du bassin versant Saint-Prex, Etoy, Buchillon d'un côté (p.ex. Littoral Parc) et l'augmentation des charges chimiques de l'autre ont accru grandement le besoin en oxygène des bassins. La mise en place d'un quatrième groupe moto-surpresseur à pistons rotatifs s'impose donc, afin d'augmenter la capacité d'oxygénation de la biologie à boues activées.

Nous souhaitons profiter de ces travaux pour entreprendre aussi des travaux au niveau de l'amenée d'air depuis l'extérieur.

Le présent préavis demande le financement de l'achat et de l'installation de la nouvelle soufflante, y compris la modification des tuyaux, et - en parallèle - des dispositifs nécessaires, afin de garantir l'oxygénation pendant les travaux.

III. Besoin avéré d'une quatrième soufflante

L'augmentation des besoins en oxygène décrite nécessite - pour elle seule déjà - un agrandissement de la station des soufflantes.

S'y rajoute le fait qu'avec la configuration actuelle avec trois surpresseurs, ces derniers subissent une très forte sollicitation en raison des besoins en O₂ au quotidien (50Hz). La quatrième unité permettra de lisser le fonctionnement global de la production d'oxygène, en travaillant sur des fréquences plus basses et d'éviter l'usure mécanique prématurée des surpresseurs déjà en place.

En outre, il a été convenu de raccorder l'aspiration des quatre unités sur les conduites existantes pour prendre l'air depuis l'extérieur. Cela permettra un rendement accru, une diminution des contraintes sur les éléments mécaniques et la réduction de la température dans le local qui atteint en été des valeurs se situant entre 35° et 39°.

IV. Devis estimatif

• Suppresseur à pistons rotatifs	Fr. 10'579.00
• Modification des soufflantes existantes	Fr. 2'670.00
• Modification du réseau d'air comprimé sortant / création du réseau d'air amenée	Fr. 45'502.00
• Imprévus et divers (env. 10% de Fr. 58'751.00)	Fr. 6'249.00
• Sous-total	Fr. 65'000.00
• TVA arrondie	Fr. 5'000.00
Total	Fr. 70'000.00

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Elle sera amortie sur 10 ans par le compte affecté.

Il est à noter que la Commune de Saint-Prex ne supportera que 60,228% de cette dépense, le solde étant financé par les Communes d'Etoy et de Buchillon.

V. Impact sur l'environnement

Comme tous les travaux et investissements à la STEP, la réalisation du présent projet contribue à la protection de la nature, notamment à une meilleure qualité de l'eau du lac.

VI. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir un quatrième compresseur à la station intercommunale d'épuration;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 70'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que la dépense soit amortie sur 10 ans par le compte affecté.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 décembre 2018

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

D. Mosini



La Secrétaire

A. Guyomard

Déléguées municipales: M^{mes} Barbara Regamey et Carine Tinguely, municipales

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 12 décembre 2018.